



## **RÈGLEMENT NUMÉRO 369**

### **POUR AUTORISER L'ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADRIEN-D'IRLANDE À L'ENTENTE RELATIVE À LA COUR MUNICIPALE DE THETFORD MINES**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande désire adhérer à l'entente relative à la Cour municipale de Thetford Mines;

ATTENDU QUE l'entente relative à la Cour municipale de Thetford Mines prévoit à l'article 8 que toute municipalité peut adhérer à l'entente en obtenant le consentement de la Ville de Thetford Mines, en acceptant par règlement les coûts d'adhésion spécifiés à l'annexe de l'entente et en transmettant copie certifiée conforme de ce règlement à la Ville de Thetford Mines et à la Ville de Black Lake;

ATTENDU QUE par sa résolution numéro 16-080 adoptée le 6 juin 2016 la Ville de Thetford Mines a consenti à l'adhésion de la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande;

ATTENDU QU'avis de motion a été donné à la séance ordinaire du Conseil le 2 mai 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Blais, appuyé par Dannie Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers qu'un règlement soit adopté conformément à l'article 15 de la Loi sur les Cours municipales (chap.C-72.01) et par les présentes un règlement portant le numéro 369 est adopté pour décréter ce qui suit : ordonné et statué et la Corporation Municipale de Saint-Adrien-d'Irlande, ordonne ce qui suit :

#### **ARTICLE 1**

La Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande adhère à l'entente relative à la Cour municipale de Thetford Mines et accepte par les présentes les coûts d'adhésion spécifiés dans l'annexe à la dite entente, dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante sous la cote 1.

#### **ARTICLE 2**

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

ADOPTE

Avis de motion	2 mai 2016
Adoption	6 juin 2016
Avis public	7 juin 2016
Entrée en vigueur	7 juin 2016

---

Jessika Lacombe  
Mairesse

---

Ghislaine Leblanc  
Secrétaire-trésorière  
Directrice générale